



Défendre les libertés, ne pas confiner nos revendications !

Les organisations syndicales de Maine et Loire CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF et UNL ont pris acte du retour au « confinement » annoncé par le Président de la République dans son discours anxiogène du 28 octobre 2020.

Pour nos organisations syndicales, il s'agit pour le gouvernement de répondre avant tout aux exigences du patronat et des grands groupes. En effet, tout est interdit sauf d'aller travailler ou d'aller à l'école pour les enfants nécessitant un moyen de garde !

Une vague de licenciement dont les salariés, souvent les plus précaires, sont victimes

Les mesures issues de ce confinement vont accélérer les plans de suppression d'emplois. Déjà dans notre département des entreprises sont touchées, comme Bucher-Vaslin, Eolane, Hutchinson à Segré, Schneider Electric à Saumur, Alinéa à Beaucozéz. Meggit-Artus, à Avrillé, Hormann, Serena, Celio à Grand Maine. Il y a aussi tout le secteur de l'événementiel, de l'hôtellerie-restauration, du tourisme, le secteur des petits commerces qui subissent la crise de plein fouet.

Ce sont les salariés en grande précarité, les plus exposés, qui sont les premières victimes de cette vague de licenciements. Par ailleurs, la poursuite de l'activité partielle pour des milliers de travailleurs a un impact psychologique important, car elle rend l'avenir incertain. Il en est de même pour ceux dont les emplois sont menacés.

Les centaines de milliards d'euros versés au patronat sans contreparties

Depuis le début de la crise, pour aider les entreprises à en surmonter les conséquences économiques, le gouvernement distribue des milliards d'euros d'aide publique. Nos organisations syndicales considèrent que ces aides doivent être conditionnées à l'exigence ferme de contreparties, notamment en matière de maintien de l'emploi et des salaires.

Le gouvernement utilise la crise sanitaire pour porter des coups contre le Code du travail et les libertés

Nos organisations syndicales rejettent la loi votée par le parlement qui prolonge l'état d'urgence jusqu'au 16 février 2020 et permet au gouvernement de déroger au Code du travail (durée hebdomadaire du travail, réduction du repos quotidien, travail du dimanche, imposition des congés payés...). Nos organisations

syndicales dénoncent le refus du patronat d'un accord contraignant sur le télétravail, ce qui laisse toute latitude aux employeurs de l'organiser comme ils le veulent sans considération des droits et des conditions de travail des salariés.

D'ores et déjà le patronat demande que les règles de prise des congés payés soient revisitées et un projet de décret de remise en cause de la tenue des instances représentatives du personnel des Hôpitaux et des ESPIC est en cours de validation. Nous ne l'acceptons pas.

L'état d'urgence sanitaire porte gravement atteinte aux libertés publiques aux droits fondamentaux et au droit syndical : c'est le retour des attestations, des restrictions de déplacement, une attaque contre la liberté de se réunir et de manifester, des freins systématiques mis à la tenue des instances représentatives du personnel dans les entreprises et les administrations.

Une situation qui est la conséquence d'une politique de destruction des services publics, notamment l'hôpital et l'Éducation

Nos organisations syndicales considèrent que ce « reconfinement » est la conséquence du manque cruel de lits d'hospitalisation, de lits de réanimation et de personnel.

Entre la « première vague » et aujourd'hui, le gouvernement n'a non seulement pas créé un seul lit d'hospitalisation supplémentaire, mais a poursuivi ses plans de réductions de lits et d'effectifs. Ainsi, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 impose encore 900 millions d'euros d'économies à l'hôpital public !

Dans l'enseignement alors que la situation est connue depuis des mois, que la contamination passe aussi par le milieu scolaire, nos organisations syndicales dénoncent l'absence de recrutement de personnels supplémentaires sous Statut, l'absence de plan de réquisition des locaux pour permettre de travailler en toute sécurité et assurer un enseignement pour tous les élèves, de la maternelle à l'Université.

Nos organisations syndicales dénoncent la fermeture des facultés et l'obligation faite aux étudiants de suivre leurs cours à distance, ce qui ne peut que renforcer les inégalités : 40 % des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté, et ce dans une situation où il leur est quasiment impossible de trouver un job d'étudiant.

Face à cette situation les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF et UNL considèrent que le gouvernement doit abandonner définitivement la réforme de l'assurance chômage, et demandent le rétablissement des droits pour les précaires et les saisonniers.

Elles appellent également le gouvernement à abandonner définitivement son projet de réforme des retraites.

Elles apportent tout leur soutien aux salariés du privé comme du public engagés avec leurs organisations syndicales dans l'action syndicale pour faire valoir leurs droits et faire aboutir leurs revendications.